



En Grève



Le 31 mars 2026

Nous voulons de vrais moyens ! Les dotations horaires sont en baisse, ces suppressions entraînent irrémédiablement une détérioration du service d'éducation pour les élèves : suppression des demi-groupes, de spécialités ou d'options, augmentation des effectifs par classe...

Les enseignant.es voient encore leurs conditions de travail se dégrader.

Nous voulons de meilleures conditions pour exercer !

Nous voulons la prise en compte de la dégradation de nos conditions de travail, les suppressions d'heures, ça suffit !

Nous voulons une reconnaissance de notre métier ! Cela passe par une augmentation de nos salaires. Dans le contexte économique actuel, nous voulons une réévaluation du point d'indice.

Comment faire grève :



Le droit de grève est un droit inscrit dans la loi et les traités internationaux signés par la France. Donc les personnels des établissements d'enseignement privé ont le droit de faire grève.

Un.e collègue enseignant.e en collège ou lycée peut faire grève - sans avoir à prévenir préalablement.

Seuls.es les professeur.es des écoles doivent prévenir avec un délai de 2 jours ouvrables.

Les retraits de salaire : 1/30 pour tout arrêt de travail pour une journée ou partie de journée de grève pour les enseignants-es sous contrat avec l'état.

SUNDEP Solidaires SUD Enseignement privé

174 Boulevard de l'Usine 59800 Lille | sundep-lille.org | @ : secretariat@sundep-lille.fr